



CDDH(2025)R102  
Strasbourg, le 21 juillet 2025

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS HUMAINS**  
**(CDDH)**

**RAPPORT DE RÉUNION**

---

102<sup>e</sup> réunion

Strasbourg, 25 – 27 juin 2025

## TABLE DES MATIÈRES

### Résumé

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE ET DU CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

POINT 3 : SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles 15 et 16 à la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-PRO)

3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 46+1 »)

POINT 4 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

POINT 5 : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

POINT 6 : NOTION DE PAYS TIERS SÛR

POINT 7 : DROITS HUMAINS DANS LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROGUES

POINT 8 : INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

POINT 9 : INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS & INSTITUTIONS DE L'OMBUDSMAN

POINT 10 : LA CEDH DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

POINT 11 : PERSONNALITÉS INVITÉES

POINT 12 : RAPPORTEURS THÉMATIQUES ET REPRÉSENTANTS DANS D'AUTRES COMITÉS

POINT 13 : ÉGALITÉ DE GENRE

POINT 14 : PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES

POINT 15 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 16 : ÉLECTIONS

POINT 17 : CONVENTIONS

POINT 18 : PUBLICATIONS

POINT 19 : CALENDRIER

POINT 20 : QUESTIONS DIVERSES

POINT 21 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ

<b>Annexe I</b>	Ordre du jour
<b>Annexe II</b>	Liste des participants
<b>Annexe III</b>	Programme de la Conférence organisée par le Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)
<b>Annexe IV</b>	Présentation de Mattias GUYOMAR
<b>Annexe V</b>	Présentation de Aoife NOLAN
<b>Annexe VI</b>	Rapporteur-es et représentant-es du CDDH
<b>Annexe VII</b>	Composition du Bureau et Présidences des instances subordonnées
<b>Annexe VIII</b>	Calendrier

### **Textes adoptés lors de la réunion**

- Addendum 1** : Commentaires adoptés par le CDDH sur les Recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
- Addendum 2** : Rapport du CDDH évaluant les premiers effets du Protocole n° 15 à la Convention européenne des droits de l'homme;
- Addendum 3** : Rapport du CDDH évaluant les premiers effets du Protocole n° 16 à la Convention européenne des droits de l'homme
- Addendum 4** : Rapport du CDDH sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2012)2 sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants.

### **Points pour information du Comité des Ministres**

- Le CDDH a désigné Krista OINONEN (Finlande) en qualité de représentante au Comité directeur sur la démocratie (CDDEM).
- Le CDDH a pris note de la démission de John Finbarr (Barra) LYSAGHT (Irlande) en qualité de membre de son bureau et a décidé de reporter l'élection à sa succession à sa réunion de novembre 2025, afin que le nouveau/la nouvelle membre puisse occuper son mandat pendant deux années complètes, renouvelable une fois.

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le CDDH a :

- échangé des vues avec Mattias GUYOMAR, Président de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- échangé des vues sur les résultats de la 7<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC), notamment sur la Conférence sur « Le système de la Convention européenne des droits de l'homme : répondre aux nouvelles tendances et aux nouveaux défis », tenue à l'occasion de cette réunion ; pris note que le Comité des Ministres prendra des décisions concernant le DH-SYSC dans le cadre de son examen à mi-parcours du mandat des comités intergouvernementaux, sans incidence sur le mandat actuel du CDDH en ce qui

concerne les questions relatives à la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention) (voir également ci-dessous) ;

- pris note que le Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles 15 et 16 à la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-PRO) a achevé ses travaux avant l'échéance prévue et, en conséquence, décidé qu'il a rempli son mandat ;
- reçu des informations du représentant de l'Union européenne (UE) et échangé des vues sur l'évolution de la situation concernant l'adhésion de l'UE à la Convention, notamment sur les perspectives de présentation par la Commission européenne d'une demande d'avis à la Cour de justice de l'UE concernant la compatibilité des projets d'instruments d'adhésion révisés avec les traités de l'UE et les travaux en cours visant à préparer les règles internes nécessaires à la participation de l'UE au système de la Convention, à la suite de son adhésion ; été informé par le Secrétariat de l'adoption par l'Assemblée parlementaire de la Résolution 2601 (2025) « Aspects juridiques de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ».

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- échangé des vues avec Aoife NOLAN, Présidente du Comité européen des droits sociaux ; souligné son attachement à la dimension des droits sociaux dans ses travaux et a exprimé son intérêt pour le développement ultérieur de ses travaux relatifs au système de la Charte sociale européenne ; chargé le Bureau, avec le soutien du Secrétariat, de formuler des propositions à cet effet, qui seront examinées lors de la réunion de novembre 2025 ;
- échangé des vues sur les résultats des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> réunions du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI) et demandé aux membres de réfléchir, d'ici la prochaine réunion du Groupe en octobre 2025, à la meilleure manière d'intégrer les questions qu'il a identifiées dans une version révisée des Lignes directrices du Comité des Ministres ou dans un ou plusieurs instruments complémentaires ;
- échangé des vues sur les résultats des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> réunions du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-IA) et sur les questions procédurale portant sur l'éventuelle finalisation du projet de Manuel sur l'Intelligence Artificielle et les droits humains, lors de sa prochaine réunion en octobre 2025 ;
- échangé des vues sur les résultats de la 1<sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr (CDDH-PTS) et sur la préparation de sa 2<sup>e</sup> réunion en septembre 2025 ;
- pris note des informations fournies par le Secrétariat sur l'établissement du Comité de rédaction sur les droits humains dans les politiques en matière de drogues (DH-PDA) en amont de sa 1<sup>e</sup> réunion (1–2 juillet 2025) ;
- échangé des vues sur la possibilité de mener à l'avenir des consultations publiques lors de l'élaboration des projets de texte ; accepté de revenir sur cette question lors de sa réunion de novembre 2025 et, dans cette optique, chargé le Secrétariat de préparer d'éventuels éléments pour les critères à appliquer par ses instances subordonnées lorsqu'elles décident d'organiser ou non une consultation publique ;
- échangé des vues sur les résultats des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> réunions du Groupe Accès à l'information (AIG) de la Convention de Tromsø sur l'accès aux documents publics (STCE 205) et sur les travaux futurs de l'AIG et de la Consultation des Parties à la Convention de Tromsø, y compris la préparation d'un événement joint qui sera organisé par l'AIG et le Comité T-PD de la Convention 108 sur la protection des données ; échangé des vues sur son prochain débat thématique sur le droit d'accès aux documents publics ;
- échangé des vues sur les méthodes de travail à adopter pour le futur examen de la mise en œuvre des recommandations CM/Rec(2019)6 (institutions de

l'Ombudsperson) et CM/Rec(2021)1 (institutions nationales des droits humains) du Comité des Ministres ; accepté d'organiser un atelier à l'occasion de sa réunion de novembre 2025 et a chargé le Bureau de préparer un projet de questionnaire à l'intention des États membres, qui sera diffusé avant l'atelier ;

- échangé des vues sur d'éventuelles méthodes de travail pour son examen futur de la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres [CM/Rec\(2019\)5](#) (la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle) ;
- échangé des vues sur l'examen à mi-parcours par le Comité des Ministres des mandats des comités intergouvernementaux, y compris sur des propositions pour d'éventuelles nouvelles activités relatives au droit de vote et d'éligibilité en vertu de la Convention et des droits humains des personnes âgées, et sur le statut et le rôle futurs éventuels du DH-SYSC ;
- pris note des discussions au sein du Comité des Ministres portant sur des questions relatives à l'éventuelle activation du mandat du Comité de rédaction sur les droits humains et l'environnement (DH-ENV) ;
- pris note des informations fournies par ses rapporteur·es thématiques et de ses représentant·es au sein d'autres comités ;
- reçu des informations du Secrétariat sur l'adoption par le Comité des Ministres des réponses à certaines recommandations de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur lesquelles le CDDH avait transmis des commentaires ;
- pris note de l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe placés sous sa responsabilité ainsi que des récentes développements concernant des dérogations et réservations à la CEDH ;
- pris note d'une récente publication des travaux du CDDH ;
- adopté son calendrier révisé des réunions pour le deuxième semestre 2025 et pris note du calendrier prévisionnel pour le premier semestre 2026 ;

#### **Ressources nécessaires**

Le CDDH a noté que toutes les activités mentionnées ci-dessus ont été menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée et que le DH-SYSC-PRO a achevé ses travaux avant son échéance.

#### **Évaluation des activités menées à bien**

Le CDDH a accepté de procéder à la prochaine évaluation annuelle de ses activités, comme le prévoit son mandat pour 2024–2027, lors de sa réunion en novembre 2025.

## RAPPORT DE RÉUNION

1. Le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) a tenu sa 102<sup>e</sup> réunion à Strasbourg, du 25 au 27 juin 2025, sous la présidence de Krista OINONEN (Finlande) (voir la liste des participants à l'[Annexe II](#)).

### POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

2. Le CDDH adopte son ordre du jour tel qu'il figure à l'[Annexe I](#) et approuve l'ordre des travaux proposé dans le projet d'ordre du jour annoté (CDDH(2025)OJ01 Annot.).

### POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE ET DU CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

3. Le Secrétariat fournit des informations au CDDH portant sur les réponses adoptées par le Comité des Ministres aux Recommandations [2291 \(2025\)](#) de l'Assemblée parlementaire « Mettre fin à la discrimination des personnes âgées fondée sur l'âge » et [517 \(2024\)](#) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux « Vieillesse des communautés – garantir l'accès des personnes âgées à une aide sociale de qualité ».

4. Le CDDH examine les projets de commentaires sur les Recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux [525 \(2025\)](#) « L'ingérence étrangère dans les processus électoraux aux niveaux local et régional » et [527 \(2025\)](#) « Donner aux villes et aux régions les moyens de lutter contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail ». Le CDDH adopte les commentaires, tels qu'ils figurent à l'[Addendum 1](#) et décide de les transmettre au Comité des Ministres.

### POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

#### 3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

5. Le président du DH-SYSC, Barra LYSAGHT (Irlande), informe le CDDH que le DH-SYSC a examiné, par procédure écrite, le projet de rapport sur l'évaluation des premiers effets du Protocole n° 15 à la Convention européenne des droits de l'homme et le projet de rapport sur l'évaluation des premiers effets du Protocole n° 16 à la Convention européenne des droits de l'homme<sup>1</sup>. Le DH-SYSC a adopté les deux projets de rapport en vue de leur transmission au CDDH. Le président du DH-SYSC explique que certaines modifications techniques sont nécessaires pour refléter l'évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi qu'une nouvelle signature du Protocole n° 16. Il souligne également une proposition d'amendement du projet de rapport sur l'évaluation des premiers effets du Protocole n° 15 à la Convention européenne des droits de l'homme, sur laquelle le DH-SYSC n'avait pas pris de décision.

6. Le CDDH examine les projets de rapports paragraphe par paragraphe et les adopte tels qu'ils figurent respectivement dans l'[Addendum 2](#) et l'[Addendum 3](#). Il décide de les transmettre au Comité des Ministres pour information.

---

<sup>1</sup> Ces rapports ont été préparés par le DH-SYSC-PRO, un groupe subordonné au DH-SYSC – voir plus bas.

7. Le président du DH-SYSC informe également le CDDH des résultats de la 7<sup>e</sup> réunion du DH-SYSC, qui s'est tenue le 24 juin 2025, notamment la Conférence sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme : répondre aux nouvelles tendances et aux nouveaux défis. La conférence s'est déroulée en trois sessions, la première sur les nouvelles tendances dans les litiges devant la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour), la deuxième sur les défis et opportunités dans l'utilisation des nouvelles technologies par la Cour, et la troisième sur la Cour en 2025 et au-delà, cette dernière session étant un débat ouvert. Le programme de la conférence figure à l'Annexe III. Le président du DH-SYSC informe le CDDH que le Secrétariat va préparer les actes de la conférence avant la prochaine réunion du DH-SYSC ou du CDDH, selon le cas. Les membres attendent avec intérêt la préparation des futurs rapports du CDDH sur les nouvelles tendances en matière de litiges devant la Cour et sur l'utilisation des nouvelles technologies par la Cour.

8. Le CDDH échange également des vues sur les éventuels futurs statut et rôle du DH-SYSC, en tenant compte du contexte politique lié à l'interaction entre la politique migratoire et les droits garantis par la Convention, y compris de la lettre ouverte publiée par les chefs d'État et de gouvernement de neuf États européens et de l'intervention du ministre de la Justice du Royaume-Uni devant les Délégués des Ministres. Tout en notant que tous travaux de fond sur ces questions dépendront des décisions du Comité des Ministres, les membres soulignent l'expérience et l'expertise du CDDH et de son instance subordonnée, le DH-SYSC, ainsi que leur volonté de continuer à les mettre à profit pour toute question relative à la Convention.

### **3.1.1 Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles n° 15 et 16 à la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-PRO)**

9. La Présidente du DH-SYSC-PRO, Babette KOOPMAN (Pays-Bas), informe le CDDH des résultats de la 3<sup>e</sup> réunion du Groupe (12–14 mars 2025). Le Groupe a examiné et adopté le projet de rapport sur l'évaluation des premiers effets du Protocole n° 15 à la Convention européenne des droits de l'homme, qui avait été préparé par la rapporteure, Patricia Zimmerman (Royaume-Uni), avec le soutien du Secrétariat. En ce qui concerne l'évaluation de l'article 1 du Protocole relatif au principe de subsidiarité et à la marge d'appréciation, le Groupe s'était appuyé sur les données fournies par un expert externe, le professeur Mikael RASK MADSEN (Faculté de droit de l'Université de Copenhague ; directeur de l'iCourts – Centre d'excellence pour les tribunaux internationaux de la Fondation nationale danoise pour la recherche). Le Groupe n'avait pas été en mesure d'évaluer l'impact de l'article 4 du Protocole n° 15, faute d'informations sur les requêtes rejetées par la Cour européenne des droits de l'homme au seul motif qu'elles n'avaient pas été introduites dans le nouveau délai de quatre mois. La Présidente informe le CDDH que le DH-SYSC-PRO, lors de sa 3<sup>e</sup> réunion, avait également apporté quelques modifications au projet de rapport sur l'évaluation des premiers effets du Protocole n° 16 à la Convention européenne des droits de l'homme, qu'il avait adopté lors de sa 2<sup>e</sup> réunion (9–11 octobre 2024).

10. Le CDDH félicite le DH-SYSC-PRO et sa présidente pour la préparation des projets de rapports qui contiennent des informations riches et précieuses pour le Comité des Ministres. Le CDDH note que le DH-SYSC-PRO a achevé ses travaux avant son échéance et en conséquence, décide qu'il a rempli son mandat et ne tiendra plus d'autre réunion.

### **3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (Groupe « 46+1 »)**

11. Le CDDH reçoit des informations de Paolo STANCANELLI de la Commission européenne, au nom de l'Union européenne (UE), sur les développements depuis sa participation à la précédente réunion plénière. Il rappelle l'arrêt rendu en septembre 2024 par la Cour de justice de l'UE (CJUE) concernant la compétence juridictionnelle pour les recours

fondés sur les droits fondamentaux relatifs aux actes et omissions dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. La Commission reste convaincue que cet arrêt est susceptible de résoudre la question soulevée par la CJUE dans son avis 2/13 sur la compatibilité du projet d'accord d'adhésion initial avec les traités de l'UE. Un État membre de l'UE avait toutefois émis des doutes. Compte tenu de la dimension constitutionnelle que représente l'adhésion de l'UE à la Convention, la Commission souhaitait maintenir l'alignement le plus étroit possible entre toutes les Parties au processus. Elle a donc organisé deux réunions en 2025 avec les représentants des gouvernements des États membres de l'UE, au cours desquelles elle a présenté les observations qu'elle envisageait de formuler, lorsqu'elle demandera à la CJUE de se prononcer sur la compatibilité du projet d'accord d'adhésion révisé avec les traités de l'UE, au sujet de la compétence en matière de PESC à la lumière de l'arrêt rendu en septembre et de confiance mutuelle, qui constituent les points les plus sensibles. La Commission tiendra compte des observations formulées lors de ces réunions avant de soumettre sa demande d'avis à la CJUE. La Commission espère être en mesure de soumettre cette demande dans les semaines à venir, après décision du collège des Commissaires.

12. M. Stancanelli informe également de l'état d'avancement de la préparation des règles internes nécessaires à la participation de l'UE au système de la Convention, après son adhésion. Le Groupe de travail sur les droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes (FREMP) a tenu une réunion avec les agents gouvernementaux des États membres de l'UE devant la Cour européenne des droits de l'homme, et la question a été examinée lors de la réunion du Conseil « Justice et affaires intérieures » de juin. La Commission se concentrera sur ces travaux une fois que la demande d'avis aura été soumise à la CJUE. Les règles internes seront élaborées avec le Conseil européen et, le cas échéant, le Parlement européen au cours de la période de 18 à 24 mois précédant la remise de l'avis de la CJUE.

13. Le CDDH remercie M. Stancanelli pour cet échange de vues ouvert et constructif et demande à rester informé de toute autre évolution, en particulier de la transmission d'une demande d'avis à la CJUE.

14. Le Secrétariat informe le CDDH de l'adoption de la Résolution 2601 (2025) de l'Assemblée parlementaire « Aspects juridiques de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ».

#### **POINT 4 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

15. Le président du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI), Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), informe le CDDH des résultats de ses 3<sup>e</sup> (14–16 janvier 2025) et 4<sup>e</sup> (28–30 avril 2025) réunions, notamment sur la préparation du projet d'étude du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un (de) instrument(s) non contraignant(s) supplémentaire(s) pour compléter les Lignes directrices du Comité des Ministres de 2011 sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (Les lignes directrices).

16. Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion, le CDDH-ELI a tenu un échange de vues avec Amélie BECQUART, Conseillère en coopération judiciaire, Bureau du Procureur, Cour pénale internationale; Paolina MASSIDDA, Conseil principal, Bureau du conseil public pour les victimes, Cour pénale internationale; Markiyan KLIUCHKOVSKIYI, Directeur exécutif, Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et Johanna NELLES, Secrétaire exécutive de la Convention d'Istanbul auprès du Conseil de l'Europe. Le CDDH-ELI a également examiné des projets de textes de l'étude, notamment sur les questions relatives au champ d'application des Lignes directrices et définitions (groupe 1) et coopération

(groupe 2). Lors de sa 4<sup>e</sup> réunion, le CDDH-ELI a provisoirement approuvé les projets de textes sur les groupes 1 et 2 et a examiné les projets de textes sur les questions relatives au droit pénal (groupe 3), les droits des victimes (groupe 4) et autres questions (groupe 5).

17. Lors de sa 5<sup>e</sup> réunion (14–16 octobre 2025), le CDDH-ELI examinera les projets de textes révisés sur les groupes 3, 4 et 5 ainsi qu'un projet de texte contenant les conclusions sur la nécessité et la faisabilité. Il est prévu que le CDDH-ELI finalise le projet d'étude en vue de le présenter au CDDH lors de sa réunion plénière de novembre.

18. Le président du CDDH-ELI rappelle que le CDDH a informé le Comité des Ministres de son intention d'interpréter son mandat de manière à envisager également la possibilité de réviser les Lignes directrices. Il invite les membres à réfléchir, avant la prochaine réunion du groupe, à la question de savoir si les questions identifiées seraient mieux intégrées dans une version révisée des Lignes directrices de 2011 ou dans un/des instrument(s) supplémentaire(s).

19. Le CDDH prend note de ces informations et se félicite des progrès réalisés par le CDDH-ELI.

#### **POINT 5 : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

20. Le président du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-IA), Alfonso BREZMES (Espagne), informe le CDDH des résultats de ses 3<sup>e</sup> (4–6 février 2025) et 4<sup>e</sup> (1–3 avril 2025) réunions. Chaque réunion a donné lieu à un échange de vues avec des experts externes indépendants et des représentants d'autres comités du Conseil de l'Europe qui travaille sur l'IA et les droits humains. Par ailleurs, il note que le Manuel adopte une approche sectorielle, en se concentrant sur les domaines clés de la gouvernance publique où l'IA a une incidence sur les droits humains. Pour chaque secteur, le Manuel présente les principaux cas d'utilisation de l'IA, leurs implications en matière de droits humains et les normes et principes juridiques pertinents découlant de la Convention, telle qu'interprétée par la Cour, de la Charte sociale européenne, telle qu'interprétée par le Comité européen des droits sociaux, ainsi que de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Le CDDH-IA a également identifié des questions transversales relatives aux droits humains communes à tous les secteurs, notamment le droit à un recours effectif, la protection des données et de la vie privée, ainsi que la non-discrimination, qui seront abordées dans un chapitre spécifique. Le Manuel comprendra une section sur les entreprises et les droits humains, ainsi qu'un court chapitre présentant les systèmes d'IA et les concepts techniques clés pertinents dans le contexte des droits humains.

21. Le CDDH prend note de ces informations et se félicite des progrès réalisés par le CDDH-IA. Il décide que, lors de la diffusion du projet final du Manuel aux comités concernés du Conseil de l'Europe avant sa réunion d'octobre, le CDDH-IA devra demander à ces comités d'indiquer si l'approche adoptée par le CDDH-IA est compatible avec leurs propres travaux relatifs à l'IA, et d'inviter leurs observateurs à envisager de soumettre des commentaires écrits sur le projet de Manuel au CDDH-IA. Sur la base des réponses à la première question, le CDDH-IA sera en mesure de conseiller le CDDH lors de sa réunion de novembre 2025 sur l'éventuelle nécessité de prolonger le délai d'achèvement de ses travaux afin d'assurer la cohérence avec les travaux du plus grand nombre possible d'autres comités.

#### **POINT 6 : NOTION DE PAYS TIERS SÛR**

22. La présidente du Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûrs (CDDH-PTS), Elīna Luīze VĪTOLA (Lettonie), informe le CDDH des résultats de sa 1<sup>e</sup> réunion (4–6 mars 2025).

23. Lors de la cette réunion, le Groupe a tenu des échanges de vues avec des experts, notamment Andreas WISSNER, Représentant UNHCR auprès des institutions européennes à Strasbourg ; Elisa DE PIERI, Chercheuse au Bureau régional Europe d'Amnesty International ; et Thomas STRAUB, Juriste senior, Greffier de la Cour européenne des droits de l'homme. Le Groupe a également échangé des vues sur son mandat et sur la portée de l'étude sur la nécessité et la faisabilité d'une mise à jour de la Recommandation n° R 97(22) (Recommandation de 1997). Le Groupe a tenu des discussions préliminaires afin de déterminer si la Recommandation de 1997 et son exposé des motifs qui reflètent et englobent les développements intervenus dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme depuis l'adoption de la Recommandation, si ces deux textes sont suffisamment clairs, et comment tenir compte du contexte géopolitique actuel et des différentes situations hybrides.

24. Le Groupe poursuivra ces discussions lors de sa prochaine réunion (23–25 septembre 2025) lorsqu'il échangera des vues avec des experts de l'Union européenne, du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) et du Réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI) et des universitaires.

25. Le CDDH prend note de ces informations ainsi que de l'attention que certains membres du Groupe accordent au processus législatif en cours au sein de l'UE et se félicite des progrès réalisés par le CDDH-PTS.

## **POINT 7 : DROITS HUMAINS DANS LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROGUES**

26. Le Secrétariat fournit des informations sur le nouveau Comité de rédaction sur les droits de l'homme dans les politiques en matière de drogues (DH-PDA), créé par le Comité des Ministres en février 2025. Le DH-PDA est chargé d'élaborer, sous l'autorité du CDDH, un projet de recommandation du Comité des Ministres, sur la base du document « Placer les droits humains au cœur des politiques en matière de drogues et d'addictions : Orientations pour aligner les politiques en matière de drogues et d'addictions sur les droits humains », adopté par le Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou) en mai 2024. Le DH-PDA est composé de membres issus de plusieurs instances du Conseil de l'Europe, dont trois désignés par le CDDH. Le CDDH a également désigné une de ces trois membres, Tonje MEINICH (Norvège) en qualité de présidente du DH-PDA. Le DH-PDA se réunira deux fois en 2025 et deux fois en 2026, en vue d'achever ses travaux d'ici le 31 décembre 2026. Il tiendra sa première réunion les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> juillet 2025.

## **POINT 8 : INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT**

27. Le CDDH examine, paragraphe par paragraphe, le projet de Rapport du CDDH sur la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2021)2 sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le Secrétariat a préparé le projet de rapport sur la base des réponses reçues de 25 États membres du Conseil de l'Europe à un questionnaire du CDDH, des discussions et conclusions de l'Atelier sur le renforcement des efforts multilatéraux visant à limiter le commerce de biens utilisés pour la torture et la peine de mort, tenu lors de la 101<sup>e</sup> réunion plénière du CDDH en novembre 2024, et des informations

fournies par des organisations européennes, internationales et de la société civile travaillant dans ce domaine.

28. Le CDDH adopte ce Rapport avec certains amendements, tel qu'il figure à l'Addendum 4 et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour information et actions supplémentaires éventuelles sur les recommandations finales.

#### **POINT 9 : INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS ET INSTITUTIONS DE L'OMBUDSMAN**

29. La Présidente rend compte au CDDH de sa participation à la Conférence de haut niveau avec les institutions de l'Ombudsman et les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), co-organisée par le Conseil de l'Europe et la présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres, les 27 et 28 mars 2025.

30. Le CDDH procède ensuite à un échange de vues sur les méthodes de travail à adopter pour l'examen futur de la mise en œuvre des Recommandations CM/Rec(2019)6 (Institutions de l'Ombudsman) et CM/Rec(2021)1 (Institutions nationales des droits de l'homme, INDH) du Comité des Ministres. Il convient d'organiser un atelier à l'occasion de sa réunion de novembre 2025, charge le Bureau de préparer un projet de questionnaire à l'intention des États membres, qui sera distribué avant l'atelier, et demande au Secrétariat de recueillir des informations sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Recommandation CM/Rec(2021)1. Il remercie la représentante du Réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI) pour sa proposition de fournir des informations complémentaires, sur la base de l'étude de référence présentée au CDDH en novembre 2023, et convient de collaborer également avec l'Institut international de l'Ombudsman (IOI) dans le cadre de ses travaux sur cette question.

#### **POINT 10 : LA CEDH DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

31. Le CDDH échange des vues sur les éventuelles méthodes de travail pour son examen futur de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)5 du Comité des Ministres (Convention sur l'enseignement universitaire et la formation professionnelle). Il charge le Secrétariat de préparer une liste des réseaux et associations susceptibles d'être consultés comme sources d'informations pertinentes, pour examen lors de la réunion de novembre 2025, et convient également de consulter les jeunes.

#### **POINT 11 : PERSONNALITÉS INVITÉES**

32. Le CDDH tient des échanges de vues avec Mattias GUYOMAR, Président de la Cour européenne des droits de l'homme et Aoife NOLAN, Présidente du Comité européen des droits sociaux. La présentation du Président Guyomar figure à l'Annexe IV et celle de M<sup>me</sup> Nolan à l'Annexe V.

33. En réponse aux questions des participants, le Président Guyomar souligne l'importance de l'indépendance judiciaire pour l'état de droit et la nécessité de protéger les juges contre les attaques ou les sanctions ; réaffirme l'importance d'un dialogue ouvert et respectueux pour la responsabilité commune des États parties et de la Cour à l'égard du système de la Convention, fondé sur le pragmatisme plutôt que sur un originalisme dogmatique ; rappelle les rôles respectifs de la Cour et du Comité des Ministres et décrit l'utilité relative de la *restitutio in integrum* et de l'octroi d'une satisfaction équitable aux requérants ayant obtenu gain de cause ; salue les efforts déployés par les autorités ukrainiennes pour

coopérer pleinement avec la Cour malgré des circonstances exceptionnellement difficiles, et rappelle la volonté de la Cour de faire preuve de souplesse ; et soulève trois points qui seront prioritaires pour sa présidence à court, moyen et long terme, à savoir la publication plus fréquente d'informations sur les décisions relatives aux demandes de mesures provisoires, la réflexion sur la situation des juges de la Cour et les préparatifs en vue de l'adhésion de l'UE à la Convention.

34. En réponse aux questions des participants, M<sup>me</sup> Nolan réfléchit sur la possibilité que l'augmentation des dépenses de défense nationale auraient une incidence sur la protection des droits sociaux ; rappelle que des échecs de la mise en œuvre et le manque de ressources en matière de droits sociaux est lié à l'instabilité démocratique ; souligne l'impact croissant des travaux du Comité européen des droits sociaux et rappelle ses travaux sur les questions liées au genre ; se félicite de la collaboration croissante entre ce Comité et les institutions nationales des droits humains ; décrit l'évolution des rôles respectifs et des relations entre le Comité européen des droits sociaux et le Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne ; note qu'il est important que tous les États ratifient la Charte sociale européenne révisée ; et observe que le CDDH pourrait être en mesure d'apporter des perspectives susceptibles de renforcer l'impact de la Charte sociale européenne et le fonctionnement du système de la Charte sociale européenne en général.

35. À la lumière de son échange avec M<sup>me</sup> Nolan, la CDDH souligne son attachement à la dimension des droits sociaux dans ses travaux et exprime son intérêt pour le développement de ses travaux en relation avec le système de la Charte sociale européenne, en s'appuyant sur les rapports qu'elle avait adopté en 2018 et 2019<sup>2</sup> et ses contributions ultérieures aux travaux du Groupe de travail ad hoc du Comité des Ministres sur l'amélioration du système de la Charte sociale européenne (GT-CHARTE). Il charge le Bureau, avec le soutien du Secrétariat, de faire des propositions dans ce sens, en vue de les examiner lors de sa réunion en novembre 2025.

## **POINT 12 : RAPPORTEURS THÉMATIQUES ET REPRÉSENTANTS DANS D'AUTRES COMITÉS**

36. Le Rapporteur thématique sur les droits humains et l'intelligence artificielle, Tim KOLK (Estonie), informe sur les travaux du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), notamment sur le modèle HUDERIA ainsi que sur l'état des signatures de la Convention cadre sur l'intelligence artificielle, les droits humains, la démocratie et l'état de droit. Il fournit également des informations sur la préparation d'un projet de recommandation du Comité des Ministres par le Comité d'experts sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI) et d'un projet de lignes directrices du Comité d'experts sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression (MSI-AI, une instance subordonnée du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)).

37. La rapporteure thématique du CDDH sur les droits humains et l'environnement, Nicola WENZEL (Allemagne), informe de la finalisation des travaux du Groupe multidisciplinaire sur l'environnement (GME) et de l'adoption ultérieure par le Comité des Ministres lors de la session ministérielle en mai, d'une stratégie du Conseil de l'Europe en matière d'environnement, dont le premier élément consiste à intégrer les droits humains dans les politiques et actions environnementales. Le Comité des Ministres examinera également la création d'un nouveau Comité directeur sur l'environnement, qui avait été proposée par le GME. En ce qui concerne le suivi de l'étude du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou de plusieurs nouveaux instruments dans le domaine des droits humains et l'environnement, les Délégués

<sup>2</sup> Analyse du CDDH du cadre juridique du Conseil de l'Europe de la protection des droits sociaux en Europe, CDDH(2018)R89add1, et Rapport du CDDH identifiant les bonnes pratiques et formulant des propositions visant à améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe, CDDH(2019)R91Addendum3.

des Ministres n'avaient pris aucune décision et la session ministérielle de mai avait chargé les Délégués d'avancer aussi vite que possible dans leur examen de cette question.

38. Le rapporteur thématique du CDDH sur l'impunité pour les violations graves des droits humains, Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), a informé le CDDH que le Président Zelensky de l'Ukraine et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe avaient signé un accord sur la création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, qui comprend le statut du Tribunal spécial. Il rappelle également les travaux du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées portant sur la compétence universelle pour le crime de disparition forcée.

39. La représentante du CDDH auprès du Groupe Pompidou, Milène BLANCHARD (France), informe de sa participation aux travaux du Groupe conjoint d'experts du Groupe Pompidou sur la criminalité organisée relative au trafic de drogue (OC-DT). L'OC-DT est un groupe multidisciplinaire qui analyse la question sous l'angle des droits humains, notamment de la Convention. Il élabore actuellement des lignes directrices qui serviront de base à une future recommandation du Comité des Ministres aux États membres. Il s'est réuni à trois reprises jusqu'à présent, a établi un calendrier de travail et a chargé deux universitaires de préparer une étude de fond. Sa prochaine réunion aura lieu les 7 et 8 juillet 2025, suivie d'une autre réunion en octobre.

40. Le représentant du CDDH au Comité directeur sur les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO), Elias KASTANAS (Grèce), informe de sa participation à la préparation par le CDBIO d'un atelier sur les droits humains et les neurotechnologies. Cet atelier, organisé par le CDBIO avec le soutien du CDDH et du Comité T-PD de la Convention 108 sur la protection des données, a pour objectif d'examiner dans quelle mesure le cadre existant en matière de droits humains apporte des réponses adéquates aux défis dans ce domaine, d'identifier les lacunes éventuelles et d'étudier les moyens de les combler.

41. Le CDDH nomme Krista OINONEN (Finlande) en qualité de représentante au Comité directeur sur la démocratie (CDDEM).

### **POINT 13 : ÉGALITÉ DE GENRE**

42. Le rapporteur thématique sur l'égalité de genre, Philippe WERY (Belgique), informe le CDDH que le DH-SYSC-PRO, après un examen attentif, a conclu que ses travaux ne présentaient pas de dimension d'égalité de genre significative (voir ci-dessus). Il fournit également des informations sur les travaux en cours de la Commission pour l'égalité de genre (GEC), notamment sur la violence à l'égard des femmes et les nouvelles technologies, ainsi que sur les femmes migrantes.

### **POINT 14 : PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES**

43. Le Secrétariat informe le CDDH des développements concernant l'examen à mi-parcours par le Comité des Ministres du mandat des comités intergouvernementaux. Le Comité des Ministres envisage de charger le CDDH de préparer une étude sur la protection du droit de vote et d'être candidat aux élections en vertu de la Convention, et de préparer un rapport sur son examen de la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2014)2 du Comité des Ministres sur la promotion des droits de l'homme des personnes âgées (voir le point 2 ci-dessus). Le Comité des Ministres examine également le statut et les activités futurs du DH-SYSC, sans incidence sur le mandat actuel du CDDH en ce qui concerne les questions relatives à la Convention. Le Secrétariat rappelle également que la session ministérielle de mai avait chargé les Délégués d'avancer aussi vite que possible dans leur examen d'un éventuel instrument contraignant ou non-contraignant dans le domaine des droits humains et

de l'environnement (voir point 12 ci-dessus), qui pourrait mener à une décision d'activer le mandat du Comité d'experts sur les droits humains et l'environnement (DH-ENV).

44. Le Secrétariat présente le document intitulé « Consultations publiques sur les projets de textes en cours d'élaboration par les comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe » (doc. CDDH(2015)09), qui expose les pratiques en vigueur dans d'autres comités. Les membres estiment que tout processus de consultation publique mené par le CDDH ou ses instances subordonnées doit être significatif, efficace, rentable, transparent et proportionné. Une politique stricte pourrait manquer de souplesse et susciter de fausses attentes. Toutefois, un ensemble de critères relatifs au contexte, à la nature, à la portée et au calendrier de toute consultation pourrait fournir des orientations suffisantes aux instances subordonnées et garantir une approche globalement cohérente. Le CDDH invite le Secrétariat à élaborer un projet de critères à examiner lors de la réunion de novembre 2025.

### **POINT 15 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS**

45. La Secrétaire des instances de suivi de la Convention sur l'accès aux documents publics (STCE n° 215, Convention de Tromsø), Elvana THACI, informe le CDDH des résultats des 8<sup>e</sup> (3–5 février 2025) et 9<sup>e</sup> (14–16 mai 2025) réunions du Groupe d'information sur l'accès à l'information (AIG) du Conseil de l'Europe. L'AIG a adopté ses rapports d'évaluation de base sur la mise en œuvre de la Convention concernant l'Albanie, l'Arménie et la Slovénie et prépare actuellement le projet de rapport concernant l'Espagne. Il est également sur le point d'achever la préparation de son projet d'avis sur l'interprétation de la définition des « documents publics » figurant à l'article 1, paragraphe 2, alinéa b, de la Convention. En ce qui concerne son prochain cycle d'évaluation, l'AIG a décidé de se pencher sur les mesures pratiques prises par les Parties à la Convention de Tromsø pour garantir le traitement rapide des demandes d'accès, ainsi que sur les mesures visant à garantir la gestion efficace des documents afin qu'ils soient facilement accessibles.

46. La Consultation des Parties se réunira les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2025 pour examiner les conclusions et recommandations à l'intention de l'Albanie, l'Arménie et la Slovénie conformément aux rapports d'évaluation de base de l'AIG (voir paragraphe précédent). Elle procédera également à l'élection d'au moins 10 membres de l'AIG pour le mandat de quatre ans qui débutera en avril 2026 ; un appel à candidatures a été lancé auprès des 17 Parties à la Convention.

47. Le Secrétariat informe également sur l'admission du Conseil de l'Europe en qualité d'observateur auprès de la Conférence internationale des commissaires à l'information (ICIC). La présidente et la vice-présidente de l'AIG ont participé à une session consacrée à la Convention de Tromsø lors de la réunion de l'ICIC à Berlin (23–24 juin 2025), qui a permis de promouvoir la Convention et d'encourager les parties prenantes à encourager sa ratification dans leur propre pays. Diverses réunions bilatérales ont eu lieu avec les Commissaires à l'information des États membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas ratifié la Convention, ainsi qu'avec des pays d'Amérique latine et d'Afrique. Le Secrétariat examine également la possibilité pour l'AIG d'organiser une réunion conjointe avec le Comité de la Convention 108 sur la protection des données à caractère personnel (T-PD) en novembre 2025, en vue d'explorer les interactions entre l'accès à l'information et la protection des données à caractère personnel ainsi que la relation à d'autres questions, y compris la lutte contre la corruption, et.

48. Le CDDH note avec intérêt l'avancement des travaux du mécanisme de suivi de la Convention de Tromsø et les efforts pour promouvoir de nouvelles ratifications. Il envisage ensuite d'organiser, lors de sa 103<sup>e</sup> réunion plénière, un débat thématique sur le droit d'accès aux documents publics, conformément à son mandat. Il charge le Secrétariat de préparer des propositions pour ce débat, en consultation avec l'AIG, pour examen par son Bureau. À cette

fin, les membres du CDDH sont invités à indiquer au Secrétariat les éventuels thèmes spécifiques liés au droit d'accès aux documents publics qui pourraient susciter un intérêt pour le débat thématique du CDDH.

#### **POINT 16 : ÉLECTIONS**

49. Le CDDH prend note de la démission de Barra LYSAGHT (Irlande) en tant que membre de son Bureau et décide de reporter l'élection à sa succession jusqu'à sa réunion de novembre 2025, afin que la personne nouvellement élue puisse exercer un mandat complet de deux ans au lieu des six mois restants du mandat actuel de M. Lysaght. La liste complète de la composition du Bureau du CDDH et des présidences de ses instances subordonnées figure à l'Annexe VII.

#### **POINT 17 : CONVENTIONS**

50. Le CDDH prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les signatures et ratifications récentes des conventions du Conseil de l'Europe sous la responsabilité du CDDH et des récents développements concernant des dérogations et réservations à la Convention européenne des droits de l'homme.

#### **POINT 18 : PUBLICATIONS**

51. Le CDDH note la publication des Actes de l'Atelier sur la facilitation de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2012)2 du Comité des Ministres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Strasbourg, 27 novembre 2024).

#### **POINT 19 : CALENDRIER**

52. Le CDDH adopte son calendrier de réunions pour le deuxième semestre 2025 et prend note d'une proposition de calendrier de réunions pour le premier semestre 2026, tels qu'ils figurent à l'Annexe VIII.

#### **POINT 20 : QUESTIONS DIVERSES**

53. Le CDDH remercie chaleureusement Barra LYSAGHT (Irlande) pour sa longue et précieuse contribution à ses travaux y compris en tant que membre de son Bureau et président du DH-SYSC, et lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

54. Le CDDH remercie également Daniel PAP et Anna-Lisa LAFAY pour leurs contributions aux travaux de son Secrétariat et leur souhaite le meilleur pour leurs projets futurs.

#### **POINT 21 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ**

55. Le CDDH adopte le rapport abrégé de la présente réunion.

\* \* \*

## Annexe I

## Ordre du jour

<b>1: OPENING OF THE MEETING, ADOPTION OF THE AGENDA AND ORDER OF BUSINESS</b>	<b>1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX</b>
<a href="#">CDDH(2024)R101</a> – Report of the 10st meeting <a href="#">CDDH-BU(2025)R113</a> – Report of the 113th meeting of the Bureau	<a href="#">CDDH(2024)R101</a> – Rapport de la 101 <sup>e</sup> réunion <a href="#">CDDH-BU(2025)R113</a> – Rapport de la 113 <sup>e</sup> réunion du Bureau
<b>2: RECOMMENDATIONS OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY &amp; THE CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES</b>	<b>2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE &amp; DU CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX</b>
<a href="#">CDDH(2025)05</a> – CDDH comments on PACE Recommendations <a href="#">CDDH(2025)02</a> – CDDH comments on Recommendations of the Congress of Local and Regional Authorities	<a href="#">CDDH(2025)05</a> – Commentaires du CDDH sur des Recommandations de l'APCE <a href="#">CDDH(2025)02</a> – Commentaires du CDDH sur des Recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
<a href="#">CDDH(2025)08</a> – CDDH comments on Recommendations 525 (2025) and 527 (2025) of the Congress of Local and Regional Authorities	<a href="#">CDDH(2025)08</a> - Commentaires du CDDH sur les Recommandations 525 (2025) et 527 (2025) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
<b>3: SYSTEM OF THE EUROPEAN CONVENTION ON HUMAN RIGHTS</b>	<b>3 : SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME</b>
<b>3.1. Committee of Experts on the system of the European Convention on Human Rights (DH-SYSC)</b>	<b>3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)</b>
<a href="#">DH-SYSC(2025)R7</a> – Report of the 7th meeting <a href="#">DH-SYSC(2025)01</a> – Draft CDDH Report on the first effects of Protocol No. 15 to the European Convention on Human Rights <a href="#">DH-SYSC(2025)02</a> – Draft CDDH Report on the first effects of Protocol No. 16 to the European Convention on Human Rights <a href="#">DH-SYSC(2025)OJ1</a> – Draft annotated agenda of the 7th meeting of the Committee of experts on the system of the European Convention on Human Rights <a href="#">DH-SYSC(2025)03</a> – Concept note and programme of the conference	<a href="#">DH-SYSC(2025)R7</a> – Rapport de la 7 <sup>e</sup> réunion <a href="#">DH-SYSC(2025)01</a> – <a href="#">Projet de Rapport du CDDH évaluant les premiers effets du Protocole n° 15</a> à la Convention européenne des droits de l'homme <a href="#">DH-SYSC(2025)02</a> – <a href="#">Projet de Rapport du CDDH évaluant les premiers effets du Protocole n° 16</a> à la Convention européenne des droits de l'homme <a href="#">DH-SYSC(2025)OJ1</a> – Projet d'ordre du jour annoté de la 7 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme <a href="#">DH-SYSC(2025)03</a> – Synthèse et programme de la conférence
<b>3.1.1. Drafting Group on the first effects of Protocols Nos. 15 and 16 to the European Convention on Human Rights (DH-SYSC-PRO)</b>	<b>3.1.1. Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles n° 15 et n° 16 à la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-PRO)</b>
<b>3.2 CDDH ad hoc negotiation group (“46+1”) on EU accession to the ECHR</b>	<b>3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH (« 46+1 ») sur l'adhésion de l'UE à la CEDH</b>
<a href="#">CDDH(2023)R EXTRA</a> – Report of the CDDH extraordinary meeting, 4 April 2023 <a href="#">CDDH(2023)R EXTRA ADDENDUM</a> – Interim report to the Committee of Ministers, for information, on the negotiations on the accession of the EU to the ECHR, including the revised draft accession instruments in appendix	<a href="#">CDDH(2023)R EXTRA</a> – Rapport de la réunion extraordinaire du CDDH, 4 avril 2023 <a href="#">CDDH(2023)R EXTRA ADDENDUM</a> – Rapport intérimaire au Comité des Ministres, pour information, relatif aux négociations sur l'adhésion de l'UE à la CEDH, contenant les projets d'instruments d'adhésion en annexe

<p><a href="#">Parliamentary Assembly Resolution 2601 (2025)</a> on legal aspects of the accession of the European Union to the European Convention on Human Rights</p>	<p><a href="#">Résolution 2601 (2025) de l'Assemblée parlementaire</a> sur les aspects juridiques de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme</p>
<p><b>4: ERADICATION OF IMPUNITY FOR SERIOUS HUMAN RIGHTS VIOLATIONS</b></p>	<p><b>4 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS</b></p>
<p><a href="#">CDDH-ELI(2025)R3</a> – Report of the 3rd meeting <a href="#">CDDH-ELI(2025)R4</a> – Report of the 4th meeting</p>	<p><a href="#">CDDH-ELI(2025)R3 – Rapport</a> de la 3<sup>e</sup> réunion <a href="#">CDDH-ELI(2025)R4 – Rapport</a> de la 4<sup>e</sup> réunion</p>
<p><b>5: ARTIFICIAL INTELLIGENCE</b></p>	<p><b>5: INTELLIGENCE ARTIFICIELLE</b></p>
<p><a href="#">CDDH-IA(2025)R3</a> – Report of the 3rd meeting <a href="#">CDDH-IA(2025)R4</a> – Report of the 4th meeting</p>	<p><a href="#">CDDH-IA(2025)R3 – Rapport</a> de la 3<sup>e</sup> réunion <a href="#">CDDH-IA(2025)R4 – Rapport</a> de la 4<sup>e</sup> réunion</p>
<p><b>6. SAFE THIRD COUNTRY CONCEPT</b></p>	<p><b>6. NOTION DE PAYS TIERS SÛR</b></p>
<p><a href="#">CDDH-PTS(2025)R1</a> – Report of the 1st meeting</p>	<p><a href="#">CDDH-PTS(2025)R1</a> – Rapport de la 1<sup>e</sup> réunion</p>
<p><b>7: HUMAN RIGHTS AND DRUG POLICIES</b></p>	<p><b>7 : DROITS HUMAINS DANS LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROGUES</b></p>
<p><a href="#">CDDH(2025)06</a> – Terms of reference for the Drafting Committee on Human Rights and Drug Policies (DH-PDA)</p>	<p><a href="#">CDDH(2025)06</a> – Mandat pour le Comité de rédaction sur les droits humains et les politiques en matière de drogues (DH-PDA)</p>
<p><b>8. PROHIBITION OF THE TRADE IN GOODS USED FOR TORTURE AND THE DEATH PENALTY</b></p>	<p><b>8. INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT</b></p>
<p><a href="#">CDDH(2025)03</a> – Summary of the discussions held during the Workshop on strengthening multilateral efforts to curb trade in torture and death penalty goods</p> <p><a href="#">CDDH(2025)04</a> – Report on the implementation of Recommendation <a href="#">CM/Rec(2021)2</a> on measures against the trade in goods used for the death penalty, torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment</p>	<p><a href="#">CDDH(2025)03</a> – Résumé des débats tenus lors de l'Atelier sur le renforcement des efforts multilatéraux visant à limiter le commerce des biens utilisés pour la torture et la peine de mort</p> <p><a href="#">CDDH(2025)04</a> – Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation <a href="#">CM/Rec(2021)2</a> sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants</p>
<p><b>9: NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS &amp; OMBUDSPERSON INSTITUTIONS</b></p>	<p><b>9: INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS &amp; INSTITUTIONS DE L'OMBUDSMAN</b></p>
<p>Recommendation <a href="#">CM/Rec(2019)6</a> of the Committee of Ministers to member States on the development of the Ombudsman institution</p> <p>Recommendation <a href="#">CM/Rec(2021)1</a> of the Committee of Ministers to member States on the development and strengthening of effective, pluralist and independent national human rights institutions</p>	<p>Recommandation <a href="#">CM/Rec(2019)6</a> du Comité des Ministres aux États membres sur le développement de l'institution de l'Ombudsman</p> <p>Recommandation <a href="#">CM/Rec(2021)1</a> du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes</p>
<p><b>10: ECHR IN UNIVERSITY EDUCATION &amp; PROFESSIONAL TRAINING</b></p>	<p><b>10: LA CEDH DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b></p>
<p>Recommendation <a href="#">CM/Rec(2019)5</a> of the Committee of Ministers to member States on the system of the European Convention on Human Rights in university education and professional training</p>	<p>Recommandation <a href="#">CM/Rec(2019)5</a> du Comité des Ministres aux États membres sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle</p>

<b>11: INVITED PERSONALITIES</b>	<b>11 : PERSONNALITÉS INVITÉES</b>
<b>12: THEMATIC RAPPOORTEURS &amp; REPRESENTATIVES TO OTHER COMMITTEES</b>	<b>12 : RAPPOORTEURS THÉMATIQUES ET REPRÉSENTANTS DANS D'AUTRES COMITÉS</b>
<b>13: GENDER EQUALITY</b>	<b>13: ÉGALITÉ DE GENRE</b>
<p><a href="#">CDDH(2025)07</a> – The gender equality dimension in the work of the CDDH and its subordinated bodies</p> <p><a href="#">CDDH(2020)13</a> – Thematic Form on Gender Equality</p>	<p><a href="#">CDDH(2025)07</a> – La dimension d'égalité de genre dans les travaux du CDDH et de ses instances subordonnées</p> <p><a href="#">CDDH(2020)13</a> – Fiche thématique sur l'égalité de genre</p>
<b>14: PLANNING OF FUTURE ACTIVITIES</b>	<b>14 : PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES</b>
<p><a href="#">Terms of reference</a> for the CDDH, DH-SYSC and DH-ENV 2024-2027</p>	<p><a href="#">Mandats</a> pour le CDDH, le DH-SYSC et le DH-ENV 2024-2027</p>
<b>15: ACCESS TO OFFICIAL DOCUMENTS</b>	<b>15 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS</b>
<p><a href="#">AIG(2025)R8 – Report of the 8th meeting of the Access Info Group</a></p> <p>AIG(2025)LD9 – <a href="#">Decisions adopted</a> at the 9th meeting of the Access Info Group</p> <p><a href="#">AIG(2025)R9 – Report of the 9th meeting of the Access Info Group</a></p>	<p><a href="#">AIG(2025)R8 – Rapport de la 8<sup>e</sup> réunion du Groupe Accès à l'Information</a></p> <p>AIG(2025)LD9 – <a href="#">Décisions adoptées</a> lors de la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe Accès à l'Information</p> <p><a href="#">AIG(2025)R9 – Rapport de la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe Accès à l'Information</a></p>
<b>16: ELECTIONS</b>	<b>16 : ÉLECTIONS</b>
<b>17: CONVENTIONS</b>	<b>17 : CONVENTIONS</b>
<p><a href="#">CDDH(2025)01</a> – State of signatures and ratifications of certain treaties under the responsibility of the CDDH</p>	<p><a href="#">CDDH(2025)01</a> – État des signatures et ratifications de certains traités sous la responsabilité du CDDH</p>
<b>18: PUBLICATIONS</b>	<b>18 : PUBLICATIONS</b>
<p><a href="#">Proceedings</a> of the Workshop on facilitating the implementation of the Committee of Ministers' Recommendation CM/Rec(2012)2 on measures against the trade in goods used for the death penalty, torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment (Strasbourg, 27 November 2024).</p> <p><a href="#">CDDH Publications' website</a></p>	<p><a href="#">Actes</a> de l'Atelier sur la facilitation de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2012)2 du Comité des Ministres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Strasbourg, 27 novembre 2024).</p> <p><a href="#">Site internet des publications du CDDH</a></p>
<b>19: CALENDAR</b>	<b>19 : CALENDRIER</b>
<b>20: OTHER BUSINESS</b>	<b>20 : QUESTIONS DIVERSES</b>
<b>21: ADOPTION OF THE ABRIDGED REPORT</b>	<b>21 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ</b>

Annexe II**Liste des participants**

<b>ALBANIA / ALBANIE</b>	<b>Arlinda GJATA</b> State Advocate, Office for Legal Representation in Foreign Courts and International Arbitration Tribunals, State Advocates Office
<b>ANDORRA / ANDORRE</b>	<b>Carlos PUENTE GALINDO</b> Third Secretary, Department of International Legal Affairs and Human Resources, Ministry of Foreign Affairs
<b>ARMENIA / ARMÉNIE</b>	<b>Armine TSHNGRYAN</b> Third Secretary of Bilateral International Treaties Division, Department of International Treaties and Law, Ministry of Foreign Affairs <b>Nelly SAROYAN</b> Head of Department International Treaties and Law, Ministry of Foreign Affairs
<b>AUSTRIA / AUTRICHE</b>	<b>Brigitte OHMS</b> Deputy Government Agent, Division for European and International Law, Human Rights Protection (dpt. V 7), Federal Chancellery
<b>AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN</b>	<b>Habib ABDULLAYEV</b> Head of the Human Rights Division, Department for Work with Law Enforcement Bodies, Administration of President of the Republic
<b>BELGIUM / BELGIQUE</b>	<b>Philippe WERY</b> Chef du Service des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme <b>Isabelle NIEDLISPACHER</b> Agent to the European Court of Human Rights for the Government of Belgium
<b>BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE</b>	<i>APOLOGISED</i>
<b>BULGARIA / BULGARIE</b>	<b>Hristiana GROZDANOVA</b> Head of Unit for Human Rights, Ministry of Foreign Affairs
<b>CROATIA / CROATIE</b>	<b>Ana KLASIČEK POPOVIĆ</b> Assistant Representative, Office of the Representative of the Republic of Croatia before the European Court of Human Rights
<b>CYPRUS / CHYPRE</b>	<b>Thelma PRODROMITOU</b> Counsel of the Republic of Cyprus, Law Office
<b>CZECHIA / TCHÉQUIE</b>	<b>Petr KONŮPKA</b> Deputy Agent of the Government for the representation before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice
<b>DENMARK / DANEMARK</b>	<b>Josefine FIBIGER BUNDESEN</b> Head of Section, Ministry of Justice

<b>ESTONIA / ESTONIE</b>	<b>Tim KOLK</b> Agent du gouvernement estonien auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères
<b>FINLAND / FINLANDE</b> <i>Chairperson / Présidente</i>	<b>Krista OINONEN</b> Government Agent before the ECtHR, Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs
<b>FRANCE</b>	<b>Milène BLANCHARD</b> Sous-directrice des droits de l'Homme, Direction des affaires juridiques, ministère de l'Europe et des affaires étrangères
<b>GEORGIA / GÉORGIE</b>	<b>Nino NIKOLAISHVILI</b> Head of the Department of State Representation to International Courts of the Ministry of Justice
<b>GERMANY / ALLEMAGNE</b>	<b>Nicola WENZEL</b> LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice  <b>Hans-Jörg BEHRENS</b> LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice
<b>GREECE / GRÈCE</b>	<b>Elias KASTANAS</b> Senior Legal Counselor, Legal Department, Public International Law Section, Hellenic Ministry of Foreign Affairs  <b>Ourania PATSOPOULOU</b> Conseil Juridique de l'Etat, Bureau de l'Agent du Gouvernement devant la CEDH
<b>HUNGARY / HONGRIE</b>	<b>Zoltan TALLODI</b> Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice, Department of International Criminal Law and Office of the Agent before ECHR
<b>ICELAND / ISLANDE</b>	<b>Elísabet GISLADOTTIR</b> Senior Legal Advisor, Prime Minister's Office, Department of Equality and Human Rights
<b>IRELAND / IRLANDE</b>	<b>John Finbarr LYSAGHT</b> Agent of the Government before the ECHR, Department of Foreign Affairs  <b>Darina FLYNN</b> Assistant legal adviser, Department of Foreign Affairs and Trade
<b>ITALY / ITALIE</b>	<b>Francesco FORTE</b> Représentant permanent adjoint auprès du conseil de l'Europe
<b>LATVIA / LETTONIE</b>	<b>Elīna Luīze VĪTOLA</b> Agent of the Government, Representative of Latvia before International Human Rights Institutions, Ministry of Foreign Affairs
<b>LIECHTENSTEIN</b>	<b>Sasha BILLARD</b> Adviser, Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of the Principality of Liechtenstein to the Council of Europe

<b>LITHUANIA / LITUANIE</b>	<b>Ričard DZIKOVIČ</b> Government agent before ECtHR, Head of Legal Representation, Ministry of Justice
<b>LUXEMBOURG</b>	<b>Anne GOSSET</b> Responsable du service droits humains – Ministère de la Justice
<b>MALTA / MALTE</b>	<i>APOLOGISED</i>
<b>REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA</b>	<b>Andrei BRICEAC</b> Government Agent, Ministry of Justice
<b>MONACO</b>	<b>Raphaël SIMIAN</b> Adjoint au Directeur des Affaires juridiques, Agent du Gouvernement auprès de la CEDH
<b>MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO</b>	<i>APOLOGISED</i>
<b>NETHERLANDS / PAYS-BAS</b>	<b>Babette KOOPMAN</b> Government Agent before the EctHR, Ministry of Foreign Affairs <b>Vincent de GRAAF</b> Government expert, Ministry of Foreign Affairs
<b>NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD</b>	<b>Elena BODEVA</b> Head of Unit - Directorate for Multilateral Relations, Ministry of Foreign Affairs
<b>NORWAY / NORVÈGE</b>	<b>Tonje MEINICH</b> Deputy Director General, Legislation Department, Ministry of Justice and Public Security
<b>POLAND / POLOGNE</b>	<b>Agnieszka KOZIŃSKA-MAKOWSKA</b> Agent of the Government before the European Court of Human Rights
<b>PORTUGAL</b>	<b>Helena LEITÃO</b> Agente du Gouvernement du Portugal auprès de la Cour
<b>ROMANIA / ROUMANIE</b>	<b>Adriana-Mihaela BĂRBIERU</b> Co-agent before the European Court of Human Rights, Deputy to the Permanent Representative
<b>SAN MARINO / SAINT MARIN</b>	<i>APOLOGISED</i>
<b>SERBIA / SERBIE</b>	<b>Zorana JADRIJEVIĆ MLADAR</b> State Attorney Deputy Government Agent of the Republic of Serbia before the ECHR
<b>SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE</b>	<b>Miroslava BÁLINTOVÁ</b> Government Agent before the ECHR, Ministry of Justice
<b>SLOVENIA / SLOVÉNIE</b>	<b>Matija VIDMAR</b> Adjoint à la Représentante Permanente, Représentation permanente de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe

<p><b>SPAIN / ESPAGNE</b></p>	<p><b>Francisco SANZ</b> Agent du Gouvernement auprès de la CEDH, Service juridique des Droits de l'Homme, ministère de la Justice</p> <p><b>Alfonso BREZMES</b> Agent before the ECtHR, Head of the Human Rights Area of the Constitutional Law &amp; Human Rights Department, Ministry of Justice</p>
<p><b>SWEDEN / SUÈDE</b></p>	<p><b>Fredrik BERGIUS</b> Deputy Director, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry of Foreign Affairs</p>
<p><b>SWITZERLAND / SUISSE</b></p>	<p><b>Xavier-Baptiste RUEDIN</b> Agent du Gouvernement auprès de la CEDH, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ Représentation de la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme</p> <p><b>Livia KELLER</b> Juriste, Département fédéral des affaires étrangères DFAE Direction du droit international public DDIP, Droits de l'homme, état de droit et droit international en matière de lutte contre le terrorisme</p>
<p><b>TÜRKIYE</b></p>	<p><b>Ayşen EMÜLER</b> Experte Juridique, ministère des Affaires Etrangères, Représentation Permanente de Türkiye auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg</p> <p><b>Ahmet Metin GÖKLER</b> Chef du Département, Ministère de la Justice</p>
<p><b>UKRAINE</b></p>	<p><b>Marharyta SOKORENKO</b> Agent of Ukraine before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice of Ukraine</p>
<p><b>UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI</b></p>	<p><b>Alison WILLIAMS</b> Legal Counsellor at the Foreign, Commonwealth and Development Office</p>

## INVITEES

**Mattias GUYOMAR**

President of the European Court of Human Rights / Président de la Cour européenne des droits de l'homme

**Aoife NOLAN (online)**

Chairperson of the European Committee on Social Rights / Présidente du Comité européen des droits sociaux

## PARTICIPANTS

<p><b>DGI : Directorate General Human Rights and Rule of Law Abolition of the death penalty / Direction générale droits humains et État de droit Abolition de la peine de mort</b></p>	<p><b>Sébastien POTAUFU</b> Coordinator for the abolition of death penalty / <i>Coordinateur pour l'abolition de la peine de mort</i></p>
<p><b>HOLY SEE / SAINT-SIÈGE</b></p>	<p><b>Christine JEANGÉY</b> Officiel, Chargée des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire, Dicastère pour le service du développement humain intégral</p>
<p><b>CONFERENCE OF INGOs OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE</b></p>	<p><b>Simon MATTHIJSEN</b> Standing Committee conference of INGOs at the Council of Europe</p> <p><b>Cirian KING</b> Representative of CINGO</p>
<p><b>EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE</b></p>	<p><b>Paolo STANCANELLI</b> Principal Legal Advisor, Legal Service, European Commission</p>

## OBSERVERS / OBSERVATEURS

<p><b>EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS / LE RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (ENNHRI)</b></p>	<p><b>Debbie KOHNER</b> Secretary General</p> <p><b>Marta GATTINI</b> Adviser to the Secretary General</p> <p><b>Louise HOLCK</b> Executive Director of the Danish NHRI</p> <p><b>Edyta TUTA-LORENZ</b> Senior Human Rights Officer</p>
<p><b>AMNESTY INTERNATIONAL</b></p>	<p><b>Patrick WILCKEN</b> (<i>online</i>) Researcher, Arms Control, Security &amp; Human Rights, International Secretariat / <i>Chercheur, Contrôle des armes, sécurité et droits humains, Secrétariat international,</i></p> <p><b>Rita PATRICIO</b> Senior Executive Officer for the Council of Europe</p>
<p><b>OMEGA RESEARCH FOUNDATION</b></p>	<p><b>Michael CROWLEY</b> (<i>online</i>) Research Associate / <i>Adjoint de recherche,</i> Omega Research Foundation</p>

**SECRETARIAT / SECRÉTARIAT**

<b>Directorate General Human Rights and Rule of Law / Direction générale Droits humains et État de droit (DG I)</b>	
	<b>Sébastien POTAUFEU</b> Coordinator for the abolition of death penalty / <i>Coordinateur pour l'abolition de la peine de mort</i>
<b>Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits humains</b>	
	<b>David MILNER</b> Head of Division, Secretary of the CDDH / <i>Chef de Division, Secrétaire du CDDH</i>
	<b>Elvana THACI</b> Head of the Tromsø Convention Unit, Secretary of the Committee of experts on the System of the European Convention on Human Rights / <i>Chef de l'Unité Convention de Tromsø, Secrétaire du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)</i>
	<b>Véra MANUELLO</b> Administrator / Administratrice, Secretary of the Drafting Group on the eradication of impunity for serious human rights violations / <i>Secrétaire du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI), Secretary of the Drafting Group on the safe third country concept / Secrétaire du Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr (CDDH-PTS)</i>
	<b>Daniel PAP</b> Administrator / Administrateur, Secretary of the Drafting Group on Human Rights and artificial intelligence / <i>Secrétaire du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-IA)</i>
	<b>Anna-Lisa LAFAY</b> Assistant lawyer / <i>Juriste assistante</i>
	<b>Corinne GAVRILOVIC</b> Administrative assistant / <i>Assistante administrative</i>
	<b>Céline DEWAELE</b> Assistant / <i>Assistante</i>
	<b>Linda ARDENGHI</b> Trainee / <i>Stagiaire</i>

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

DEVICTOR Gregoire

DEBURLET-SUTER Lucie

MAGALLON Corinne

Annexe III

**Programme de la Conférence du DH-SYSC  
« Le système de la Convention européenne des droits de l'homme : répondre aux  
nouvelles tendances et aux nouveaux défis »**

**10:00 Séance d'ouverture**

**Allocution de bienvenue par**

- Krista OINONEN, Présidente du Comité directeur pour les droits humains (CDDH)
- Daniele CANGEMI, Chef du service des activités normatives en matière de droits humains, justice et coopération juridique

**10:15 Session 1 : Nouvelles tendances dans les litiges devant la Cour européenne des droits de l'homme**

*De nouvelles tendances se dessinent dans les litiges portés devant la Cour, notamment, mais sans s'y limiter, une augmentation des requêtes interétatiques, des litiges stratégiques sur des questions telles que le changement climatique, ainsi que des affaires regroupant plusieurs requérants ou de grands groupes de requérants. Ces évolutions posent des défis distincts sur les plans matériel, procédural et administratif. Les questions juridictionnelles complexes, le recours à des preuves d'experts ou scientifiques et les interventions de tiers sont également de plus en plus fréquents. Parallèlement, la Cour fait l'objet d'un intérêt accru de la part du public et des médias dans certaines affaires. Tout cela a également des implications pour sa coordination interne, le format des audiences et la communication avec les parties.*

*Cette session permettra d'identifier ces défis et la manière dont la Cour s'adapte à cette dynamique en évolution, comment les requérants et les défendeurs les vivent et y font face, et si d'autres approches pourraient être envisagées afin de garantir une gestion efficace et continue des nouvelles tendances en matière de litiges.*

**MODÉRATEUR**

**Ed BATES**

Professeur associé de droit à l'université de Leicester

**INTERVENANTS**

- Lətif HÜSEYNOV, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme élu au titre de l'Azerbaïdjan
- Isabella RISINI, Professeure à la Technische Hochschule Georg Agricola, Rédactrice en chef du Verfassungsblog
- Isabelle NIEDLISPACHER, Agent auprès de la Cour européenne des droits de l'homme pour le gouvernement belge
- Jenny SANDVIG, Associée chez SVW, ancienne Directrice des politiques au *Norwegian National Human Rights Institution*
- Abel CAMPOS, Greffier adjoint de la Cour européenne des droits de l'homme

**Q&R / Discussion ouverte avec le public**

\*\*\*\* 11:30 - 11:45 | Pause café \*\*\*\*

## 11:45 Session 2 : Défis et opportunités dans l'utilisation des nouvelles technologies par la Cour

*La Cour a mis en place le projet de gestion des affaires « Gateway » afin d'améliorer son efficacité et sa productivité, utilise l'intelligence artificielle dans son service linguistique et prévoit de l'utiliser pour aider les avocats lors de la rédaction des textes et pour améliorer les capacités de traduction. L'intégration des nouvelles technologies dans ses processus devrait se poursuivre. Cette session fera le point sur l'utilisation des nouvelles technologies par la Cour, notamment l'intelligence artificielle, et présentera les expériences acquises dans le cadre de l'utilisation des nouvelles technologies dans d'autres juridictions internationales et nationales. Elle examinera les questions suivantes : quels sont les avantages en termes d'efficacité et d'efficience dans l'exécution des tâches liées au traitement des affaires, de qualité et de cohérence des décisions des tribunaux, et en termes d'amélioration de l'accessibilité et de la transparence pour les requérants ? Quels sont les risques ? Quels principes devraient régir l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les procédures judiciaires internationales ?*

### MODÉRATEUR

#### Tim KOLK

Membre du Comité directeur pour les droits humains (CDDH) pour l'Estonie, rapporteur thématique du CDDH sur les droits humains et l'intelligence artificielle

### INTERVENANTS

- Klaudiusz RYNGIELEWICZ, Directeur du filtrage et des services de support, Cour européenne des droits de l'homme
- Mateja ĐUROVIĆ, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme élue au titre de la Serbie
- Veronika FIKFAK, Professeure de droits humains et de droit international à l'University College London, School of Public Policy, et co-Directrice du *UCL Institute for Human Rights* (en ligne)
- Matthieu QUINIOU, Avocat, Membre du Bureau consultatif pour l'intelligence artificielle (AIAB) de la CEPEJ (Conseil de l'Europe Commission européenne pour l'efficacité de la justice), Président de l'ITEN de l'UNESCO

## Q&R / Discussion ouverte avec le public

\*\*\*\* 13:00 - 14:30 | Pause déjeuner \*\*\*\*

## 14:30 Session 3 : La Cour européenne des droits de l'homme en 2025 et au-delà (Forum ouvert)

*Ce forum ouvert offre un espace d'échange sur les défis persistants et émergents auxquels est confronté le système de la Convention européenne des droits de l'homme. Les participants seront invités à réfléchir aux procédures et méthodes de travail de la Cour, ainsi qu'à l'exécution de ses arrêts.*

*Dans le même temps, la session se tournera vers l'avenir : comment la Cour et les États membres peuvent-ils anticiper et s'adapter aux exigences futures tout en maintenant les normes élevées de protection des droits de l'homme établies par le système de la Convention ? Quels sont les domaines dans lesquels il convient de travailler à l'avenir ?*

*Cette session encourage un dialogue constructif entre les parties prenantes, afin d'identifier des suggestions pratiques, de partager des expériences et de contribuer à une vision collective pour une Cour résiliente et réactive dans les années à venir.*

#### MODÉRATRICE

##### Tonje MEINICH

Vice-présidente du CDDH, Présidente du groupe de négociation ad hoc du CDDH (46+1) sur l'adhésion de l'UE à la CEDH

#### INTERVENANTS - PANEL 1

- Alex TALLON, Vice-président du Conseil des barreaux européens (CCBE)
- Babette KOOPMAN, Agente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme pour le gouvernement des Pays-Bas, membre du CDDH
- Philip LEACH, Professeur en droits humains, Université Middlesex London

#### Q&R / Discussion ouverte avec le public

\*\*\*\* 15:30- 15:45 | Pause café \*\*\*\*

#### INTERVENANTS - PANEL 2

- Marius EMBERLAND, Professeur, département Droit et gouvernance, Norwegian Business School
- Vassilis TZEVELEKOS, Maître de conférences en droit (professeur associé) à la faculté de droit et de justice sociale de l'université de Liverpool, co-Rédacteur en chef de The European Convention on Human Rights Law Review
- Ioulietta BISIOULI, Directrice, European Implementation Network (EIN)

#### Q&R / Discussion ouverte avec le public

\*\*\*\* 16:30 | Séance de clôture \*\*\*\*

John Finbarr (Barra) LYSAGHT, Président du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

Annexe IV

**Présentation de Mattias GUYOMAR**  
Président de la Cour européenne des droits de l'homme

*(à venir)*

Annexe V**Présentation de Aoife NOLAN**  
Présidente du Comité européen des droits sociaux

I'm delighted to be meeting today. I'm very sorry not to be there in person but certainly will be next time.

The CDDH's current TOR talk about the CDDH "follow the activities of the relevant monitoring and other bodies protecting human rights". We are delighted to engage with CDDH around your efforts to follow and engage with the ESC system work and we hope that today will be the first of many conversations in that regard. As you will all know, social rights and the Charter system have historically been marginalised in the CoE and given CDDH's hugely influential role, it is very important that the Charter would receive regular and accurate attention from you. The 2018 and 2019 reports CDDH produced around the Charter system were hugely important drivers of the change led by GT-Charte and ultimately the Committee of Ministers reform package of September 2022.

And CDDH/ECSR conversations are vital. Our work is of direct relevance to your activities. A key recent example is the environment, where of course one of the options considered by CDDH was an additional protocol to the ESC on the right to a healthy environment. Another area is your work AI – on which an ECSR member, Miriam Kullmann currently serves as a consultant expert for the CDDH-IA drafting group, thereby ensuring the Charter system is effectively integrated into that work.

Looking forward, I understand that the CDDH is likely to be working on the rights of older persons again soon – an area in which we have extensive case-law reflecting the detailed protection accorded to older persons under the 1996 Charter. Indeed, our Committee has repeatedly engaged with a range of UN and European initiatives around the question of older persons rights, including OHCHR and the UN Independent Expert on older persons. We will also input into the work of the international open-ended working group focused on producing a UN human rights treaty on older persons' rights.

2025 is an important moment for CDDH and the ECSR to connect. It is a long time since the 2019 which is the last time that the CDDH as a whole worked specifically on social rights. As I mentioned and many of you will know, the last few years have seen a major reform package adopted by the CM with regard to our reporting system, including the introduction of a new tool – the ad hoc review. In 2024, we produced an ad hoc review on social rights and the cost-of-living crisis, which has received very significant attention both within and beyond the CoE. In contrast to our statutory reporting and collective complaints work, the ad hoc review does not involve legal assessments. Rather, with ad hoc reports, the ECSR furnishes a general overview of a new or critical issue arise with a broad or transversal scope or a pan-European dimension. We analyse positive and negative state practice, provide a broad legal analysis, and make recommendations. Our 2024 review included a detailed statement of interpretation which provides a key framework for states with regard to tackling cost of living crises in a Charter-compliant way.

Over the last two years, we have been working on implementing the reform package changes while also keeping an eye on both substantive and procedural changes to the system envisaged by the 15 March 2023 decision of the CM on Improving the European Social Charter system: long-term substantive and procedural issues – I'll come back to one particular aspect of this – the pending CM recommendation on the promotion of education and training on the Council - of Europe social rights framework in Q&A. Other possible changes include the lifting of the 4-month embargo on collective complaints decisions which is proving ever more challenging to maintain in a time of social media. And of course there is still ongoing discussion around more long-term potential changes – e.g., the introduction of an express RTHE into the Charter and the amendment of the personal scope as outlined in the appendix to the Charter.

There are also other developments that CDDH will want to be aware of. As many of you will know, last year saw the High-Level Conference on the European social Charter envisaged in the Reykjavik document. This event which featured high-level representation from all most all COE member states was very positive in atmosphere and outcome. Participants included Ministers and high-level officials competent in the field of social rights and social policy from across Europe, the President of the Parliamentary Assembly, the President of the Congress of Local and Regional Authorities, the Commissioner for Human Rights, as well as representatives from the European Union, the ILO, other UN entities, social partners and civil society.

A key outcome of the conference was the Vilnius Declaration, a reaffirmation of the indivisibility and interdependence of all human rights, including social rights. Building upon the Reykjavik Declaration (May 2023), the Declaration underlined the importance of having a robust and responsive social rights framework across Europe. It welcomed the efforts made by member States to accept a high level of commitment to social rights, as well as the effective action taken by the States Parties to the European Social Charter to address the findings and conclusions of the ECSR. A key part of the conference – and which will also be true of the forthcoming High-Level conference in March 2026 in Chisinau – was a treaty event. Vilnius resulted in new Charter commitments by Ireland and Andorra, with the Republic of Moldova and Armenia also confirming their intentions to increase commitments—with Republic of Moldova adopting eight additional provisions of the revised European Social Charter less than two months after the event. A crucial milestone at the conference was Iceland's ratification of the Revised Charter, further contributing to the coherence and unity of the European social rights system.

What would we like from the CDDH moving forward?

First and foremost: to build our relationship with CDDH. Several of your governments' representative in complaints proceedings before the ECSR. The ESC system of course benefits from having the Governmental Committee who have a valuable supportive role in relation to follow-up to our legal assessment work. However, they are not a legal expert body and their mandate is limited to preparing the follow-up decisions of CM. The GC is not an inter-governmental committee with responsibility for the ESC in the way that CDDH has for the ECHR - and that is not the role envisaged for them in the CM reform package of Sept 2022 or subsequent CM decisions. As such, my Committee is very keen to benefit from CDDH's insights and experience in areas such as effective follow-up, ensuring national implementation of international law standards and the other areas in which you do such important work. We know how your efforts have contributed to the Court's work and we would like them to contribute to ours also.

As such, we are very keen to ensure the work of the Charter is meaningfully mainstreamed into CDDH's council of Europe-wide thematic work generally. I've already flagged the areas of AI and the environment but our work in areas like the relationship between energy and human rights, living standards, children's rights, disabled people's rights and the right to protection from poverty and social exclusion are ground-breaking in European human rights law and in terms of IHRL more broadly. The CDDH should be able to bring that and our other work to bear in its work on contemporary human rights challenges. I do think it's worth saying that the work on the environment was a missed opportunity in this regard. We have significant case-law on this point but we were not consulted as effectively as we could have been to ensure that that work was reflected as usefully in the CDDH's report as it could have been. This contrasts for instance with the way in which our work has helped shape the work of PACE and other CoE entities on relevant social rights issues. I want to underline that we are very much available for such consultation in future.

Finally, CDDH has a key role to play in encouraging their governments to take on more charter commitments. In particular, it is especially to be hoped that there will be further progress in terms of the long overdue shift of the (now six) remaining States Parties still bound by the 1961 Charter to the 1996 Revised Charter. The existence of the two Charters remains the primary obstacle to a unified, coherent social rights system within the Council of Europe. It is directly within States

Parties' power to remove this obstacle and the fractured, undesirable complexity it gives rise to in terms of European human rights law protection of social rights. It is my sincere hope that the Chişinău conference will prove a watershed moment in this regard and hope that CDDH members can share that message at home.

I'll leave it here. I welcome questions.

Annexe VI**Rapporteur·es et représentant·es du CDDH**

- Rapporteur sur l'égalité de genre : Philippe WERY (Belgique)
- Rapporteur thématique sur les droits humains et l'intelligence artificielle : Tim KOLK (Estonie)
- Rapporteuse thématique sur les droits humains et l'environnement : Nicola WENZEL (Allemagne)
- Rapporteur thématique sur l'impunité pour les violations graves des droits humains : Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)
- Rapporteuse thématique sur les droits humains et les entreprises : Nicola WENZEL (Allemagne)
- Représentant auprès du Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et la santé (CDBIO) : Elias KASTANAS (Grèce)
- Représentante auprès du Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou) : Milène BLANCHARD (France)
- Représentante auprès du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) : Krista OINONEN (Finlande)

Annexe VII**Composition du Bureau du CDDH et Présidences des instances subordonnées**

<b>BUREAU</b>	<b>FIN DU MANDAT</b>	<b>RÉFÉRENCES</b>
Krista OINONEN (Finlande) Présidente	31 décembre 2025 (élue pour 1 an, non renouvelable)	101 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2024)
Tonje MEINICH (Norvège) Vice-Présidente	31 décembre 2025 (élue pour 1 an, non renouvelable)	101 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2024)
Nicola WENZEL (Allemagne) Membre	31 décembre 2025 (élue pour 2 ans, non renouvelables)	99 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2023)
Tim KOLK (Estonie) Membre	31 décembre 2025 (élu pour 2 ans, renouvelables une fois)	99 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2023)
Elias KASTANAS (Grèce) Membre	31 décembre 2025 élu pour 18 mois, mandat de deux ans renouvelable une fois)	100 <sup>e</sup> réunion du CDDH (juin 2024)
Milène BLANCHARD (France) Membre	31 décembre 2026 (élu pour 2 ans, renouvelables une fois)	101 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2024)
Elīna Luīze VĪTOLA (Lettonie) Membre	31 décembre 2026 (élu pour 2 ans, renouvelables une fois)	101 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2024)
<i>Position vacante</i>	31 décembre 2025	102 <sup>e</sup> réunion du CDDH (juin 2025)
<b>PRÉSIDENCES</b>		
<b>« 46 + 1 »</b> Tonje MEINICH (Norvège)		92 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2019)
<b>CDDH-IA</b> Alfonso BREZMES (Espagne)		99 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2023)
<b>CDDH-ELI</b> Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)		99 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2023)
<b>CDDH-PTS</b> Elīna Luīze VĪTOLA (Lettonie)		1 <sup>e</sup> réunion du CDDH-PTS (mars 2025)
<b>DH-PDA</b> Tonje MEINICH (Norvège)		102 <sup>e</sup> réunion du CDDH (juin 2025)

Annexe VIII**Calendrier**

*tel qu'adopté (pour le second semestre 2025) et approuvé (pour le premier semestre 2026 <sup>3</sup>)  
lors de la 102<sup>e</sup> réunion du CDDH (25–27 juin 2025)*

01 – 02/07/2025	<a href="#"><u>1st meeting of the Drafting Committee on Human Rights and Drug Policies / 1<sup>e</sup> réunion du Comité de rédaction sur les droits humains dans les politiques en matière de drogues</u></a> (DH-PDA)
09 – 11/09/2025	1st meeting of the Drafting Committee on human rights and the environment / 1 <sup>e</sup> réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et l'environnement (DH-ENV) <sup>4</sup>
23 – 25/09/2025	<a href="#"><u>2nd meeting of the Drafting Group on the safe third country concept / 2<sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr</u></a> (CDDH-PTS)
01 – 02/10/2025	<a href="#"><u>5th meeting of the Consultation of the Parties to the Tromsø Convention / 5<sup>e</sup> réunion de la Consultation des Parties à la Convention de Tromsø</u></a>
07 – 09/10/2025	<a href="#"><u>5th meeting of the Drafting Group on human rights and artificial intelligence / 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle</u></a> (CDDH-IA)
14 – 16/10/2025	<a href="#"><u>5th meeting of the Drafting Group on the eradication of impunity for serious human rights violations / 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains</u></a> (CDDH-ELI)
28 – 30/10/2025	2nd meeting of the Drafting Committee on human rights and the environment / 2 <sup>e</sup> réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et l'environnement (DH-ENV) <sup>5</sup>
03 – 05/11/2025	<a href="#"><u>10th meeting of the Council of Europe Access Info Group / 10<sup>e</sup> réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe</u></a> (AIG)
13 – 14/11/2025	<a href="#"><u>114th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / 114<sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits humains</u></a> (CDDH-BU)
19 – 21/11/2025	<a href="#"><u>3rd meeting of the Drafting Group on the safe third country concept / 3<sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr</u></a> (CDDH-PTS)
24 – 27/11/2025	<a href="#"><u>103rd meeting of the Steering Committee for Human Rights / 103<sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits humains</u></a> (CDDH)

<sup>3</sup> Les modifications proposées au projet de calendrier dont le CDDH a pris note lors de sa 101<sup>e</sup> réunion sont en texte barré ou en gras.

<sup>4</sup> Meeting subject to the Committee of Ministers having taken the decisions necessary for the activation of the mandate of the DH-ENV / Réunion sous réserve que le Comité des Ministres ait pris les décisions nécessaires à l'activation du mandat du DH-ENV.

<sup>5</sup> Meeting subject to the Committee of Ministers having taken the decisions necessary for the activation of the mandate of the DH-ENV / Réunion sous réserve que le Comité des Ministres ait pris les décisions nécessaires à l'activation du mandat du DH-ENV.

17 – 18/12/2025	<a href="#"><u>2nd meeting of the Drafting Committee on Human Rights and Drug Policies / 2e réunion du Comité de rédaction sur les droits humains dans les politiques en matière de drogues</u></a> (DH-PDA) <sup>6</sup>
13 – 15/01/2026	3rd meeting of the Drafting Committee on human rights and the environment / <i>3e réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et l'environnement</i> (DH-ENV)
03 – 05/02/2026	<a href="#"><u>4th meeting of the Drafting Group on the safe third country concept / 4e réunion du Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr</u></a> (CDDH-PTS)
09 – 13/02/2026	<a href="#"><u>11th meeting of the Council of Europe Access Info Group / 11e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe</u></a> (AIG)
17 – 19/03/2026	1st meeting of the Drafting Group on the system of the European Convention on Human Rights / <i>1e réunion du Groupe de rédaction sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme</i> (CDDH-SYSC) <sup>7</sup>
31/03 – 02/04/2026	1st meeting of the Drafting Group on the protection of the right of vote / <i>1e réunion du Groupe de rédaction sur la protection du droit de vote</i> (CDDH-VOTE) <sup>8</sup>
13 – 17/04/2026	<a href="#"><u>12th meeting of the Council of Europe Access Info Group / 12e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe</u></a> (AIG)
11 – 13/05/2026	4th meeting of the Drafting Committee on human rights and the environment / <i>4e réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et l'environnement</i> (DH-ENV) <sup>9</sup>
27 – 29/05/2026	<a href="#"><u>1st meeting of the Drafting Group on the follow-up on eradication of impunity for serious human rights violations (follow-up) / 1e réunion du Groupe de rédaction sur le suivi de l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (suites)</u></a> (CDDH-ELI/2) <sup>10</sup>
11 – 12/06/2026	<a href="#"><u>115th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / 115e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits humains</u></a> (CDDH-BU)
30/06 – 03/07/2026	<a href="#"><u>104th meeting of the Steering Committee for Human Rights / 104e réunion du Comité directeur pour les droits humains</u></a> (CDDH)

---

<sup>6</sup> Dates agreed by the DH-PDA at its 1st meeting / *Dates convenues par le DH-PDA lors de sa 1e réunion*

<sup>7</sup> Proposed new drafting group mandated to prepare deliverables 14 & 15 under the CDDH terms of reference for 2024 – 2027 / *Proposition d'un nouveau groupe de rédaction chargé de préparer les livrables 14 et 15 dans le cadre du mandat du CDDH pour 2024 - 2027.*

<sup>8</sup> Proposed new drafting group, subject to Committee of Ministers decisions on the mid-term review of the CDDH terms of reference for 2024 – 2027 / *Proposition d'un nouveau groupe de rédaction, sous réserve des décisions du Comité des Ministres sur l'examen à mi-parcours du mandat du CDDH pour 2024 - 2027.*

<sup>9</sup> Meeting subject to the Committee of Ministers having taken the decisions necessary for the activation of the mandate of the DH-ENV / *Réunion sous réserve que le Comité des Ministres ait pris les décisions nécessaires à l'activation du mandat du DH-ENV.*

<sup>10</sup> Proposed new drafting group mandated to prepare deliverable 11 under the CDDH terms of reference for 2024 – 2027, subject to the results of deliverable 8 / *Proposition d'un nouveau groupe de rédaction chargé de préparer le livrable 11 dans le cadre du mandat du CDDH pour 2024 – 2027, sous réserve des résultats du livrable 8 .*